

---

Saisine n°2007-36

**DÉCISION**

de la **Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité**

à la suite de sa saisine, le 3 avril 2007,  
par M. Jean-Louis DUMONT, député de la Meuse

---

*La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 3 avril 2007, par M. Jean-Louis DUMONT, député de la Meuse, de la réclamation émanant de la section de Metz de la Ligue des droits de l'Homme, relative à des agissements de fonctionnaires de police du commissariat de Briey-Joeuf.*

**> DÉCISION**

La Commission a, par deux fois en avril et novembre 2008, convoqué les victimes potentielles des agissements allégués. Ces personnes ne se sont pas présentées et n'ont pas répondu à ces convocations.  
En conséquence, la Commission procède au classement de ce dossier.

Adopté le 15 décembre 2008,

Pour la Commission nationale de déontologie de la sécurité,

Le Président



Roger BEAUVOIS